

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 004-944/15/CC

■ Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur Marseille
Compléments sur la composition de la commission locale
DUFSV 15/12926/CC

Monsieur le Président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du commissaire rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle) a créé le dispositif des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) en remplacement des zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP).

Ce nouveau dispositif a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. La prise en compte des enjeux environnementaux et le développement responsable font partie intégrante de l'élaboration de l'AVAP.

Par délibération du 19 décembre 2014, le conseil communautaire a prescrit la mise en révision des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de Belsunce, du Panier, de Noailles-Canebière-Opéra-Thiers, de République-Joliette à Marseille en vue de leur transformation en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, MPM a arrêté dans cette délibération les modalités de concertation avec la population et la composition de la commission locale de l'AVAP, instance consultative chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'AVAP.

Cette commission qui se réunit sous l'égide du Président de MPM comporte un maximum de quinze membres et doit associer :

- des représentants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (5 à 8)
- des personnes qualifiées dont deux choisies au titre du patrimoine culturel ou environnemental local et deux choisies au titre d'intérêts économiques locaux
- des représentants de l'Etat

L'architecte des bâtiments de France assiste avec voix consultative aux réunions de la commission.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de compléter la composition de cette commission et d'en nommer les membres.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code du Patrimoine ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- Le décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ;
- La délibération du conseil municipal de Marseille du 30 juin 2014 demandant à la communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'engager la procédure de transformation des ZPPAUP en AVAP ;

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Avril 2015

- La délibération AEC 011-599/14/CC de la Communauté urbaine, du 19 décembre 2014, prescrivant la révision des ZPPAUP en vue de leur transformation en AVAP de la ville de Marseille et définissant les modalités de concertation et la constitution de la commission locale ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de compléter la composition de la commission locale de l'AVAP créée par délibération le 19 décembre 2014.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Sont désignés comme membres de la commission locale de l'AVAP :

Représentants de la collectivité compétente

- Monsieur le Président de la Communauté urbaine
- Madame Laure-Agnès CARADEC
- Madame Solange BIAGGI
- Madame Sabine BERNASCONI
- Madame Lisette NARDUCCI
- Madame Arlette FRUCTUS
- Monsieur Gérard CHENOZ
- Monsieur Eugène CASELLI
- Monsieur le Président de la Fédération du BTP 13
- Monsieur le Président du Comité du Vieux Marseille
- Monsieur le Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Monsieur le Conservateur du musée d'histoire de Marseille
- Monsieur le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et Préfet des Bouches-du-Rhône ou son représentant
- Monsieur le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ou son représentant
- Madame la Directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Avril 2015

Participants à titre consultatif :

- Madame l'architecte des bâtiments de France

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Urbanisme – PLUI - Aménagement communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire,

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER